



Rapport d'activité
pour l'année 2008

SOMMAIRE

- Page 2 : Le mot du Président
- Page 4 : 2008 en quelques chiffres et faits
- Page 5 : Composition de l'association
- Page 6 : Fonctionnement de l'association
- Page 7 : Actions techniques
- Page 10 : Relais des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances nationales et européennes
- Page 11 : L'équipe technique
- Page 12 : Calendrier des manifestations auxquelles les membres du CEPRI ont participé
- Page 14 : Rapport financier 2008

EDITO – Le mot du Président

L'année 2008 a été placée sous le signe de l'Europe, avec une forte implication du CEPRI dans l'inscription de la prévention des risques naturels au sein de la Présidence française de l'Union et dans la réflexion sur la transposition dans le droit français de la directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations.

La directive est une chance pour la prévention des inondations, car elle complète opportunément l'approche française sur trois aspects : elle met l'atteinte socio-économique et le développement des territoires au coeur de la réflexion ; elle considère que l'inondation nécessite un plan d'actions partagé et fondé sur des objectifs discutés avec tous les acteurs de l'aménagement du territoire ; elle considère une crue centennale comme moyenne et permet donc de se préparer à la gestion de crues plus rares sans perte de compétitivité et d'attractivité des territoires.

C'est pourquoi j'ai rencontré, avec les vice-présidents du CEPRI, Nathalie Kosciusko Morizet pour l'alerter sur cette transposition et organisé en décembre la première manifestation où l'Etat est venu présenter ses réflexions sur cette transposition.

2008 aura été marquée par notre investissement sur des sujets délicats qui sont des soucis quotidiens pour les collectivités qui oeuvrent sur le terrain :

- la réduction de la vulnérabilité des équipements et des services inscrits dans la mission d'une collectivité (ville, agglomération, département ou région) et le plan de continuité d'activité pour ces collectivités en crise et post-crise.
- la nouvelle réglementation sur les digues considérées comme des ouvrages de danger : nous avons alerté le MEEDDAT sur la nécessité de prendre en compte la réalité du terrain (la moitié du linéaire de digue en France n'a pas de propriétaire capable de faire face à ses obligations) avant de publier les circulaires d'application d'un décret et obtenu la réunion à trois reprises d'un groupe de travail Etat-Collectivités sur un guide des études de danger.
- la maîtrise d'ouvrage de travaux d'entretien des cours d'eau ou des digues sur lequel nous cherchons des voies d'amélioration.

EDITO – Le mot du Président

- le financement des missions de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations, dans un contexte où certains bailleurs de fonds traditionnels se désengagent et où la redevance pour service rendu peut apparaître comme une solution d'avenir malgré l'existence de nombreuses difficultés dans sa mise en œuvre.
- la responsabilité juridique des différents acteurs intervenant dans la construction d'un logement.
- la mise au point d'un outil national d'évaluation socio-économique de la pertinence des projets de prévention des inondations : au terme d'un état des lieux fouillé de la situation française et européenne, nous démarrons un travail exploratoire avec trois collectivités pilotes, en accompagnement de la démarche nationale que le MEEDDAT met en place.

Des initiatives avec les associations nationales d'élus ont vu le jour. Je citerai tout particulièrement le groupe de travail inondation que j'ai créé avec Claudy Lebreton au sein de l'ADF lors du Congrès 2008 et qui élabore un document de travail sur « Départements et prévention des inondations ». Une trentaine de départements ont rejoint ce groupe et participent activement à la réflexion. Avec l'AMF et l'AF-EPTB, nous avons examiné le contenu de la réforme du régime Cat-Nat proposée par Bercy.

La rencontre avec des représentants des Ministères en charge du dossier a été très instructive. Avec l'AMF et l'AF-CCRE, nous avons présenté la directive inondation et expliqué ses enjeux.

Enfin, nous avons aussi continué notre travail de prospection nationale sur l'échange des expériences et savoir-faire entre collectivités porteuses de PAPI (plan d'actions pour la prévention des inondations) et suscité l'intérêt de plus du tiers d'entre elles.

Avec 15 membres, 13 conventions de partenariat, une équipe de 6 permanents et de 3 temporaires et un budget de 700 000 euros, le CEPRI commence à compter dans le paysage français. On ne peut que s'en réjouir et je dois saluer et remercier les collectivités qui nous font confiance et choisissent d'investir dans la prévention des inondations.

2009 sera l'année de la transposition de la directive dans le droit français : le CEPRI est bien décidé à y jouer un rôle central et à profiter de cette directive pour remettre la prévention des inondations au cœur de la compétitivité et de l'attractivité de nos territoires.



Eric Doligé,
Président du CEPRI
Président du Conseil général du Loiret
Sénateur

2008 en quelques chiffres et faits

- 15 associations nationales ou collectivités territoriales membres et 13 conventions d'activités signées pour un total de 520 964 euros;
- Une manifestation nationale (80 personnes) à l'AMF, présentant pour la 1ère fois les conditions de transposition dans le droit français de la directive européenne sur la gestion et la prévention des inondations;
- Une forte contribution technique aux 2 manifestations officielles de la Présidence française de l'UE, sur la prévention des risques naturels : Ministère de l'Intérieur en octobre (Early warning system) et MEEDDAT en novembre (synthèse des ateliers par le Président Doligé);
- Un colloque technique d'une journée (80 personnes), sur « développement durable et prévention des inondations, grâce à la réduction de la vulnérabilité », au sein des journées nationale sur le développement durable (juin);
- Une journée nationale entre praticiens de l'entretien des cours d'eau, pour un échange sur les bonnes pratiques;
- Obtention du MEEDDAT d'un groupe de travail sur les conditions de mise en oeuvre de la réglementation sur les digues comme ouvrages de danger;
- Participation à 6 groupes de travail nationaux ou locaux;
- 2 documents de référence élaborés à un niveau national, l'un sur la responsabilité des Maires sur la commune desquels se trouve une digue de protection contre les inondations et l'autre sur un manuel des bonnes pratiques en matière d'analyse coût bénéfice;
- Une dizaine d'articles de journaux dans la presse nationale et locale, en particulier sur la directive européenne sur les inondations, et la diffusion du premier guide CEPRI à destination des élus locaux;
- 3 communiqués de presse diffusés auprès de journalistes et partenaires sur les thèmes suivants:
Inutile d'attendre un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) pour gérer l'urbanisme sur sa commune: le CEPRI édite un nouveau guide pour les maires de France;
La prévention du risque inondation contribue au développement durable. Le CEPRI participe aux prochaines rencontres nationales sur le développement durable les 3 et 4 juin 2008 à Orléans;
Les enjeux de la transposition de la directive inondation en droit français : un nouvel élan pour les collectivités territoriales dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Ces chiffres ne reflètent pas le travail de fond réalisé auprès des associations nationales d'élus, des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et des Programmes pour la prévention des inondations (PAPI) pour faire connaître le CEPRI, initier des contacts voire des débuts de collaboration et préparer l'avenir. Les débuts sont réellement prometteurs mais il s'agit maintenant d'élargir le cercle de ceux qui collaborent avec le CEPRI.

Conseil d'Administration en 2008:

Président : M. Eric Doligé, Président du Conseil général du Loiret, Sénateur,
Vice-président: M. Daniel Marcovitch, Conseiller de Paris, AF-EPTB
Vice-Président : M. Yves Dauge, Maire adjoint de Chinon, Sénateur, AMF
Trésorier : M. Christian Braux, Vice-Président de l'Agglo Orléans Val-de-Loire, Maire de Saint-Cyr en Val
Secrétaire : Mme Anne d'Aux, conseillère municipale de la Ville d'Orléans.
Administrateurs: M. Alain Kerbriand Postic, Vice-Président du Conseil général d'Indre et Loire
M. Jean Germain, Président de l'EP Loire, Maire de Tours
M. Vanik Berberian, Président de l'Association des Maires Ruraux de France et Maire de Gargilles Dampierre,

Autres membres :

- Ø Assemblée des Départements de France,
- Ø Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe,
- Ø Région Centre,
- Ø Agglomération de Nevers,
- Ø Conseil général du Gard et Conseil général des Pyrénées Orientales,
- Ø Mission des sociétés d'assurance pour la connaissance des risques naturels.

Vie de l'association:

Les élections cantonales et municipales qui ont eu lieu en mars ont conduit à une désignation des représentants pendant l'été. Les organes statutaires se sont donc réunis après l'été 2008.

Un Bureau
le 15 septembre 2008.

Un Conseil d'Administration
le 12 novembre 2008

Une Assemblée générale ordinaire
le 16 décembre 2008.

Fonctionnement de l'association

15 membres et un budget équilibré

En 2008, le CEPRI compte 15 membres : cinq associations nationales d'élus, neuf collectivités territoriales ou établissements publics de collectivités soit deux nouveaux membres (Conseils généraux des Pyrénées Orientales et du Gard) et le groupement technique de la profession des assurances, dédié à la connaissance et à la prévention des risques naturels (Mission Risques Naturels). Il a signé treize conventions d'activité pour un montant total de 520 964 euros.

A travers ces conventions, le CEPRI a disposé pour 2008 d'un budget en équilibre.

Le budget prévisionnel 2009 atteint, à la clôture de ce rapport, 600 k€ de conventions d'activité, soit 20% de plus qu'en 2008.

L'enjeu pour 2009 est d'ouvrir la collaboration à d'autres membres. Cinq candidatures sont parvenues suite à la manifestation de décembre 2008.

Se faire connaître et reconnaître

En 2008, se faire connaître et mettre en place de nouveaux partenariats étaient une priorité coûteuse en temps de travail mais vraiment importante pour asseoir une renommée. Le CEPRI s'est rendu visible dans des manifestations et par deux publications: Guide « Le Maire et les digues » et Manuel des pratiques existant en matière d'analyse coût bénéfice.

D'autres événements importants ont été: la présentation de la transposition de la directive inondation au sein de l'AMF, l'animation de l'atelier « grands fleuves européens » et synthèse des ateliers lors du colloque MEEDDAT-AFPCN dans le cadre de la Présidence française de l'UE, la participation à l'atelier « flood » au colloque Ministère de l'Intérieur, la création d'un groupe inondation lors du Congrès national de l'ADF, l'animation lors des 5èmes ateliers du développement durable, les interventions à l'Assemblée Générale des directeurs généraux de collectivités à Evian, à la conférence régionale Languedoc-Roussillon sur le risque d'inondation et au salon des Maires PACA.

Une équipe de six permanents et de trois temporaires

Le CEPRI a connu une 1ère série de mouvements au sein de l'équipe : sont parties une chargée de mission au terme de 3 ans de collaboration et une assistante pour convenances personnelles. Une chargée de mission spécialisée en économie a rejoint l'équipe fin janvier 2008 et une nouvelle assistante a pris ses fonctions en septembre 2008.

Fin 2008, l'association comptait trois chargés de mission, quatre chargées de projets, un directeur et une assistante, soit neuf personnes.

Fort de cette équipe, le CEPRI couvre les compétences suivantes : aspects réglementaires à la charge des collectivités, économie, aspect juridique et organisationnel, gouvernance et maîtrise d'ouvrage, vulnérabilité des personnes, des biens, des activités, des équipements et des territoires, stratégie globale de prévention des risques, communication, information et formation.

Actions techniques

Vulnérabilité des bâtiments

Dans le cadre d'une opération pilote menée avec le concours du Conseil général du Loiret, l'élaboration d'un guide de diagnostic de la vulnérabilité face au risque d'inondation des bâtiments publics ou à usage d'habitation a été engagée. Sa finalisation et sa diffusion devraient s'achever au premier semestre 2009.

Vulnérabilité des sites placés sous la responsabilité d'autorités publiques

Sur la base d'une expérimentation conduite sur certains sites du Conseil général du Loiret, le CEPRI a entamé la réalisation d'une méthodologie destinée à permettre de faire redémarrer le plus rapidement possible après une crue, collèges, centre de travaux, centres sociaux, écoles primaires, crèches... Cette méthodologie a intéressé deux autres conseils généraux courant 2008 et sera finalisée courant 2009.

Évaluation de la pertinence économique via l'analyse « coût bénéfice » (ACB) : le CEPRI a mobilisé ses partenaires collectivités pour participer à un groupe de travail national du MEEDDAT ; il a rédigé, avec validation par le groupe, un manuel des pratiques françaises, publié durant l'été. Les pratiques européennes ont fait l'objet d'une analyse débouchant sur un manuel (disponible début 2009). Une enquête auprès de différents partenaires français a été réalisée de juillet à décembre pour mieux comprendre les attentes et les besoins des décideurs pour une approche économique. Le CEPRI a apporté son expertise au groupe de suivi d'un outil ACB à la DIREN Rhône Alpes.

Quatre collectivités se sont associées à la démarche : Conseil général de l'Hérault, IIBRBS, EP Loire, Symsagel. Le CEPRI a constitué avec le Symsagel une réponse à l'Interreg IVB ENO intitulé STORM, non sélectionnée.

« Risque Naturel et Adaptation au Changement Climatique » : le CEPRI a apporté en novembre 2008 sa compétence économique à la réflexion sur l'impact du changement climatique sur les dommages engendrés par les inondations en France, à la demande du MEEDDAT. Il a contribué à la rédaction d'un rapport sur la partie « Enjeux et dommages ».

La responsabilité des maires et l'action des collectivités territoriales pour prévenir les ruptures de digues a été un dossier phare de cette année. Après une phase bibliographique, un lancement par une matinée technique d'information au Sénat le 22 mars 2007, des enquêtes de terrain auprès d'élus se sont déroulées courant 2008. Un groupe de travail, constitué dès 2007, a réagi au message de sensibilisation des élus, que le CEPRI a tiré des enquêtes de terrain. Le document final sur la sensibilisation des élus a été publié en mai 2008.

Les enquêtes de terrain, l'analyse de la base de données nationales sur les digues et la mise en place de la nouvelle réglementation ont conduit le CEPRI à proposer à ses membres d'approfondir la réflexion sur la maîtrise d'ouvrage sur les digues.

Le Conseil régional Languedoc Roussillon et le Conseil général Pyrénées-Orientales ont soutenu le CEPRI pour analyser les situations administratives des collectivités non propriétaires de digues qui en assurent l'entretien et pour chercher des solutions à ces situations fragilisantes.

Le CEPRI a suggéré au MEEDDAT de rassembler des collectivités expérimentées pour leur soumettre la nouvelle réglementation de gestion des digues et de rechercher les modalités de mise en oeuvre les plus adéquates.

Actions techniques

Redevance inondation

L'association a lancé une réflexion sur les modalités de mise en œuvre d'une redevance pour financer les actions de prévention des inondations. Trois partenaires s'y sont associés et l'étude a porté sur un site test. Un document décrivant les modalités de la mise en place d'une redevance a été rédigé. Ce document répond aux questions suivantes :

- Sur qui porte la redevance ? Pour quel service rendu ?
- Ou pour quelle raison ?
- Quelle est l'assiette de la redevance ?
- Sur quelle part du budget convient-il de faire porter la redevance ?
- Sur quelle base juridique l'asseoir ?
- Comment la mettre en place et comment la percevoir ?
- Les frais de gestion de la redevance ne grèvent-ils pas la rentabilité du système ?

Il s'agit d'une première étape dans la réflexion que le CEPRI souhaite conduire, dans la durée, sur le financement des actions de prévention des inondations.

Entretien des cours d'eau

Cet entretien relève juridiquement du propriétaire privé riverain, globalement incapable d'assumer ses responsabilités. Les collectivités territoriales se trouvent conduites à prendre le relais avec des approches très variées et un cadre organisationnel parfois juridiquement fragile. Le CEPRI a proposé au MEEDDAT et à trois collectivités (Conseil général du Loiret, Symsagel, SMD du Gard) de se pencher sur cette situation et de dresser un état de lieux des pratiques existantes. Une journée technique entre partenaires expérimentés a été organisée et un rapport de restitution rédigé.

La recherche de nouveaux canaux de financement a fait l'objet d'une analyse sur un site pilote proposé par le SMD du Gard.

Étude menée sur les conséquences juridiques pour les différents acteurs de la prévention du risque inondation en terme de responsabilité.

L'objectif de la démarche proposée par le CEPRI est l'étude de la responsabilité « des prescripteurs » en zone inondable permettant :

- d'identifier les domaines et types de mesures couramment édictées par chacun des acteurs,
- d'analyser les risques en termes de responsabilité,
- d'énoncer un certain nombre de recommandations ou du moins d'avertissements,
- de rassembler ces informations dans un document de synthèse à destination des élus, des services de l'État, des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans le domaine de la prévention du risque d'inondation.

Directive inondation 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations et les conditions de sa transposition dans le droit français

Dans la suite du travail d'information conduit en 2008 sur cette directive, le CEPRI a conduit un travail interne de réflexion sur la prévention des inondations en France à partir des différents rapports et documents officiels publiés depuis une dizaine d'années. Il a souhaité suivre de près la réflexion du MEEDDAT sur la transposition. Le Président du CEPRI a rencontré la Secrétaire d'État à l'Écologie à ce sujet le 28 mars et organisé une manifestation nationale sur la transposition le 16 décembre, où le MEEDDAT s'est pour la 1ère fois prononcé sur des pistes de mise en œuvre.

Actions techniques

Retour d'expérience sur les inondations de Dresde.
Dans le cadre d'un recrutement temporaire d'une personne de nationalité allemande, le CEPRI a engagé un travail de retour d'expérience sur les inondations de Dresde en 2002.

Poursuite de la réflexion sur les avancées découlant de l'expérience des PAPI et sur leur mise en réseau.

Dans la suite du retour d'expérience et de savoir-faire conduit à son initiative en 2008, le CEPRI a diffusé un questionnaire à tous les porteurs de PAPI (côté collectivité), pour recenser les thèmes sur lesquels un échange d'expériences et de savoir faire serait pertinent entre les territoires et pour les interroger sur un mode d'échange de savoir-faire qui leur conviendrait. Une quinzaine de porteurs ont rapidement montré leur intérêt à la mise en place d'un tel réseau.

En 2008, l'État a conduit une mission d'inspection dont les conclusions sont attendues en 2009.

Analyse des projets INTERREG sur la prévention des risques d'inondation
Un stage d'ingénieurs ENGREF a été encadré par le CEPRI afin d'identifier les projets INTERREG susceptibles de nourrir les réflexions françaises sur les méthodes et les dispositifs pertinents en matière de réduction de la vulnérabilité.

Appui à la sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire
Le CEPRI a prêté son concours à certaines collectivités territoriales dans le but de sensibiliser des acteurs de l'aménagement du territoire sur la nécessité de travailler la problématique de la résilience des territoires. Le CEPRI a ainsi contribué à faire évoluer un certain nombre de projets d'aménagement en zone inondable. Le plus emblématique est celui de l'opération d'intérêt national Seine Amont porté par l'Établissement public d'aménagement Orly - Rungis - Seine Amont (EPAORSA).

Aide à l'élaboration de la stratégie d'actions.

Le CEPRI a apporté un appui à certaines collectivités pour mettre en place des stratégies et des politiques pertinentes et évaluables de prévention du risque basées avant tout sur l'aménagement du territoire et la réduction de la vulnérabilité (IIBRBS, Région Centre, Pays de la région Centre, Conseil général du Loiret).

Un logement résilient est-il possible ?
Retour d'expérience sur les méthodes allemandes et anglaises de construction résiliente
En décembre, le CEPRI a lancé un projet sur un thème dont l'actualité ne cesse de rappeler l'importance : la résilience des logements face au risque d'inondation. Une question à trois volets sera abordée lors de ce projet mobilisant un panel d'experts nationaux : un logement «zéro dommages» est-il techniquement possible, économiquement viable, socialement acceptable ?

Relais des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances nationales et européennes

Intervention dans un nombre limité mais bien ciblé de manifestations européennes, nationales ou locales:

Avec la responsabilité de la définition et de l'animation d'un atelier : Congrès ADF, 5èmes ateliers du développement durable, colloques Présidence de l'Union Européenne du Ministère de l'Intérieur et du MEEDDAT.

Au sein d'une table ronde : Prévirisik 2008, Responsabilité et risque (Conseil Général des Ponts et Chaussées et Mines), AG 2008 des DG de collectivités territoriales.

Par une communication : Assureurs et Géographes MAIF 2008, réseau risque Idéal, réunion Languedoc Roussillon des Maires, réseau PACA des gestionnaires de milieux aquatiques, salon expoprotection, salon des Maires PACA.

Appui de collectivités françaises pour entrer dans des projets Interreg.

Le CEPRI a accompagné le SYMSAGEL pour rédiger ensemble une contribution française à un projet Interreg IV B Europe du Nord-Ouest sur la thématique de l'analyse socio-économique de la pertinence des projets de gestion des inondations. Ce projet déposé en octobre 2008 n'a pas été retenu.

Il a aussi apporté le soutien méthodologique prévu aux collectivités françaises présentes dans le programme IVB Europe du Nord qui a officiellement démarré en 2008.

Contribution régulière à des groupes de travail productifs : Avec le MEEDDAT, sur la vulnérabilité des ERP face aux risques majeurs, sur la mise en place d'un observatoire des enjeux (ex-IFEN), sur la sécurisation du contenu des PPRN (juridique),.

A la demande de la préfecture du sur la concertation lors de l'élaboration des PPRN, sur le coût de l'adaptation au changement climatique, sur les digues comme ouvrages de danger Loiret, sur l'évacuation massive du val d'Orléans en cas de crue majeure.

A la demande de l'Établissement public Loire, participation au comité de pilotage du REX sur les démarches de réduction de la vulnérabilité de l'habitat.

Réforme Cat-Nat

Le CEPRI a continué la veille entreprise en 2008 sur la réforme qu'envisage le gouvernement à la suite des rapports d'inspection sur la nécessité d'une réforme.

Il a rencontré la direction en charge du dossier au sein du Ministère des finances et a aidé deux de ses membres (AMF et AF-EPTB) à mieux comprendre les enjeux de la réforme.

Il a accompagné l'AMF dans sa rencontre avec Bercy.

Membres de l'équipe :

6 membres permanents:

Nicolas-Gérard Camphuis (dès la création), Directeur,
Nicolas Bauduceau (dès la création), Chargé de mission enjeux, vulnérabilité et dommages,
Stéphanie Bidault (en poste depuis février 2007), Chargée de mission juriste et communication,
Anne Bournot (en poste depuis janvier 2008), Chargée de mission économiste,
Hélène Beraud (en poste depuis octobre 2007) Chargée de projets,
Elisabeth Noorman (en poste depuis septembre 2008), Assistante de direction / Comptable

1 stagiaire ayant prolongé sa présence au CEPRI par un contrat :

Anne Laure Moreau,

2 contrats à durée déterminée:

Marie-Anne Mougel (en poste depuis novembre 2007) chargée de projets,
Diana Haenel (en poste depuis juin 2008) chargée de projets,

2 départs:

Emilie Ledein (en poste à la création), Chargée de mission réglementation, financements et projets européens,
Cécile Billard (en poste depuis mars 2007), assistante de direction bilingue anglais.

Calendrier des manifestations auxquelles les membres du CEPRI ont participé

janvier

25 janvier
Association départementale
des Maires du Loiret
Orléans

30 janvier
Séminaire de restitution du
groupe de travail sur la
concertation
MEEDDAT Paris

février

mars

18 mars
Séminaire sur la vulnérabilité des
réseaux dans le cadre du plan Rhône
Avignon

avril

2 avril
Rencontre technique du Réseau risques:
gestion de crise et plan communal de
sauvegarde
Paris

4 avril
Géographes et assureurs – colloque MAIF
Paris

22-24 avril
clôture du projet interreg SAFER
Dublin

mai

19 mai
Journée européenne de formation
sur les risques
Unesco Paris

juin

3-4 juin
5ème édition des Ateliers du
développement durable
Orléans

28 juin
Journée d'information: risque et
urbanisme
Dordogne

19 juin
Groupe de travail sur la vulnérabilité
des réseaux AFPCN
Paris

L'orange indique les réunions où
le CEPRI était invité à intervenir

Calendrier des manifestations auxquelles les membres du CEPRI ont participé

juillet

octobre

9-10-11 octobre
Salon Prévirisk
Tours

10 octobre
Rencontre technique du Réseau
Risques: les conseils généraux face aux
risques
Paris

15-16 octobre
Présidence française de l'Union
européenne : colloque Early Warning
System du Ministère de l'Intérieur
Aix en Provence

22 octobre
Forum de l'eau en région Centre
Tours

23 octobre
AG des DG de collectivités territoriales
Evian

28-29-30 octobre
Congrès ADF
Orléans

août

novembre

6 novembre
Salon Expoprotection: entreprises et
collectivités
Paris

20 novembre
Expertise et risque : colloque des Conseils
Généraux de l'Etat (Mines, Ponts, GREF)
Paris

26-27-28 novembre
Colloque Présidence française de l'Union
Européenne MEEDDAT-AFPCN
Le Président Doligé anime la synthèse des
ateliers. Le CEPRI prépare et anime l'atelier
sur les Grands fleuves européens
Paris

28 novembre
Conférence Risque inondation du Conseil
régional Languedoc Roussillon à destination
des Maires
Montpellier

L'orange indique les réunions où
le CEPRI était invité à intervenir

septembre

9-10 septembre
Projet Interreg IV B ENO
Floodresiliency
Mayence

9-11 septembre
Mission échanges CG Loiret
– Département Olt
Roumanie

18 septembre
Salon des Maires PACA
Marseille

décembre

2 décembre
Réseau Régional des
gestionnaires des milieux
aquatiques de PACA
Aix en Provence

11 décembre
Les Irisés
Dunkerque

15 décembre
Séminaire de l'AFPCN sur la
vulnérabilité des réseaux
Paris

16 décembre
Assemblée générale CEPRI
AMF-Paris

Rapport financier 2008

Produits 2008 (k€)		Charges 2008 (k€)	
Cotisations membres	16	Salaires et charges	437
Subventions d'activité	521	Prestations externes	45
Subvention "Aide au Démarrage"	180	Publications, brochures, publicité et frais d'annonce	29
Produit exceptionnel	11	Loyer	7
Divers	2	Frais de déplacements et missions	17
		Colloques et séminaires	2
		Divers	10
Total	730	Total	547
		Résultat courant	183
		Report de ressources 2008	143
		Engagements à réaliser 2009	133
		Excédent exercice 2008	193

En comparaison avec le budget 2007:

les cotisations sont passées de 11 à 16 k€ (+ 50 %),
 les subventions d'activité de 334 à 521 k€ (+ 50 %),
 une subvention d'aide au démarrage de 180 K€ et des produits financiers exceptionnels de 11 K€ apparaissent au budget,
 les salaires passent de 168 à 437 K€ (+ 150 %), entraînant des frais liés au recrutement,
 les autres postes restent relativement stables,
 le CEPRI paie un loyer pour la 1^o année depuis sa création.

L'excédent de l'exercice atteint 193 k€, en augmentation par rapport à 2007 (23 K€). Si on déduit l'aide au démarrage reçus en 2008 (180 K€), l'activité dégage juste 13 K€ d'excédent, soit moins qu'en 2007. Les 180 K€ exceptionnels permettent de limiter l'excédent à 13 K€ pour inscrire 133K€ de report de crédits correspondant à une activité sur 2009.

La charge salariale a augmenté au même rythme que les subventions d'activité. Le CEPRI capitalise en interne sur ses salariés et sous-traite le minimum, sur des expertises très pointues qui représentent 10% de la masse salariale.

Le poste publication est important, à cause de la réalisation du guide digues, de la préfiguration du site Internet et de la réalisation d'une plaquette CEPRI et la publicité des recrutements conduits en 2008.

Montants (k€) des conventions d'activité 2008

Meeddat	139 800
IIBRBS	35 000
Région Centre	50 000
EP Loire	17 500
Diren Centre	49 000
EPTB Charente	12 500
Conseil général de l'Hérault	16 200
Conseil général du Loiret	165 000
Symsagel	12 000
Conseil général des Pyrénées Orientales	5 402
SMD du Gard	10 000
Feder Languedoc Roussillon	5 137
Région Languedoc Roussillon	3 425
Total	520 964